

DU VENDREDI 5 AVRIL 2019

DES NIVEAUX D'ENDETTEMENT EN BAISSÉ CONSTANTÉ, UNE STABILITÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET 27,8 M€ DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Vendredi 5 avril, les conseillers communautaires se sont réunis à Etel pour voter, dans la continuité de ce qui a été engagé en 2018 et des orientations budgétaires débattues le 8 février dernier, le budget et les projets structurants prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement. Le budget 2019 a été voté à l'unanimité.

Des indicateurs positifs

Les choix opérés par la collectivité permettent d'assurer la bonne maîtrise financière : la capacité d'autofinancement dépasse les 14 M€ (contre 11,8 M€ en 2017), et l'excédent net consolidé atteint 13 M€.

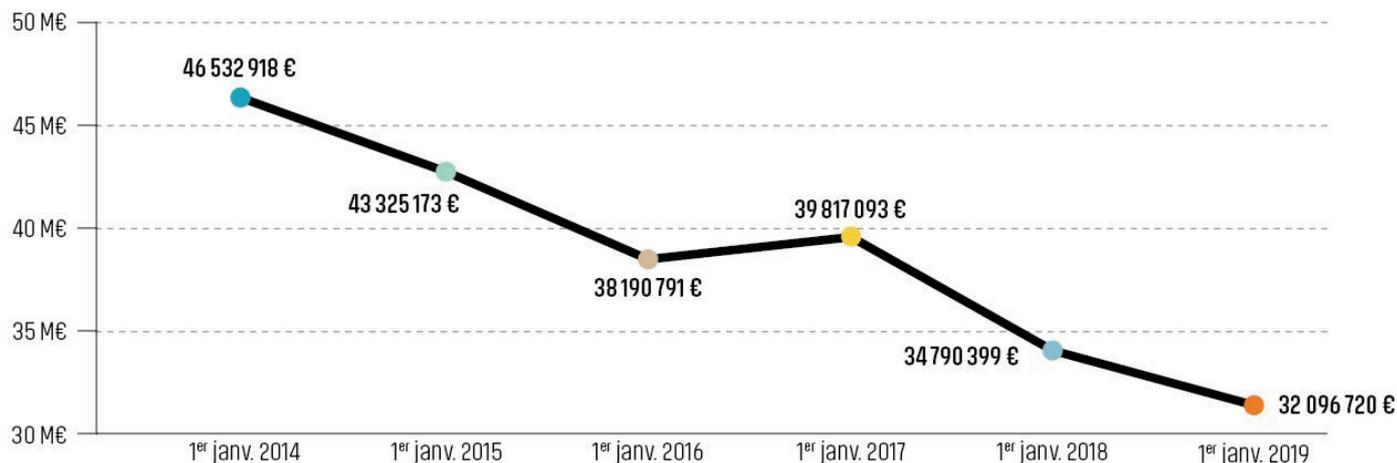
Des niveaux d'endettement faibles

Tous budgets confondus, la Communauté de Communes a investi plus de 75 M€ sur 5 ans (soit 15 M€ en moyenne par an). Ces investissements ont été majoritairement autofinancés, ce qui a permis à la Communauté de Communes de se désendetter. En effet, le désendettement de près de 14 M€ a permis de baisser la dette par habitant (INSEE) de 547 € ht en 2014 à 363 € ht au 1^{er} janvier 2019.

Des dépenses de fonctionnement stables

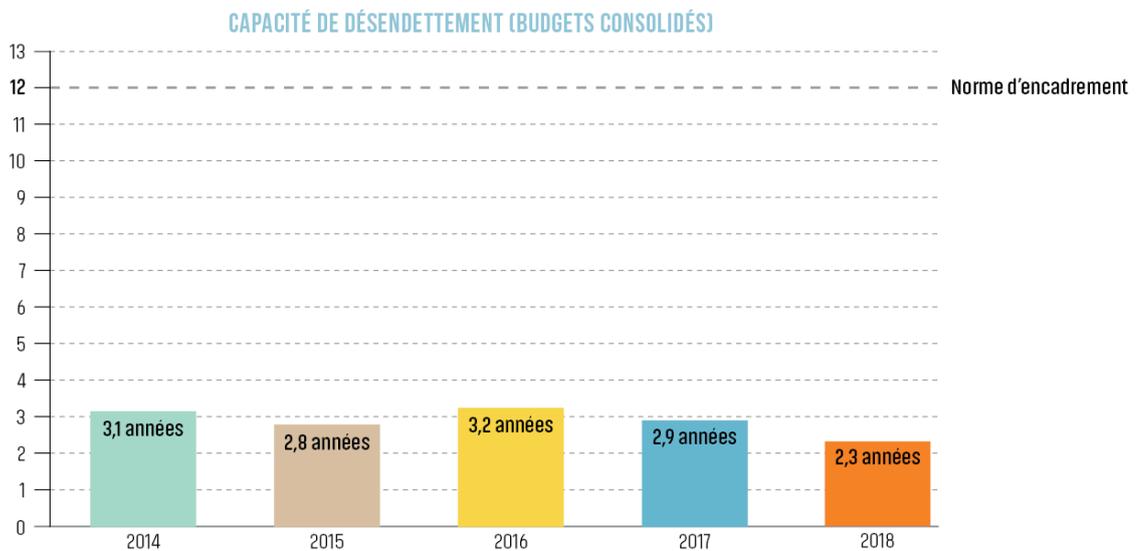
La Capacité d'autofinancement du budget principal s'élève à 4,55 M€ en 2018 (3,08 M€ en 2017) et le taux d'épargne brut atteint les 8,9% grâce à la stabilité des dépenses de fonctionnement (seulement 0,008% d'évolution).

Encours de la dette (budgets consolidés)



L'application de la norme d'encadrement sur l'endettement des collectivités fait apparaître un très bon positionnement de la Communauté de Communes en 2018. En effet, les budgets agrégés soulignent une capacité de désendettement en 2018 de 2,3 ans, bien en deçà du seuil des 12 ans fixé par l'Etat.

Capacités de désendettement (budgets consolidés)



Pas de hausse d'impôts

Malgré un contexte de baisse de dotations de l'Etat, et l'exercice de nouvelles missions depuis le 1^{er} janvier dernier (GEMAPI, RPAM et LAEP), l'exécutif propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation (9,09 %), la taxe sur le foncier bâti (0,337 %), la taxe sur le foncier non bâti (2,16 %) et la contribution foncière des entreprises (21,73 %), ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9,86% et 10,54%).

Une situation saine et maîtrisée qui permet d'envisager pour 27,8 M€ d'investissements

Développement Economique

- 306 000 € pour l'aménagement de l'Atelier des Entreprises, de la pépinière et des Parcs d'Activités
- 2,38 M€ pour le déploiement de la fibre optique

Eau et Assainissement

- 6,8 M€ de travaux de réhabilitation, d'extension, de modification de réseaux et d'adaptation de stations d'épuration
- 3,5 M€ de travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eau potable
- 520 000 € pour la compétence réhabilitation des Assainissements Non Collectifs

Déchets, Gestion et Valorisation des Ressources

- 700 000 € pour les travaux d'entretien de l'UIOM
- 280 000 € pour le renouvellement des colonnes de collecte, des bacs et composteurs
- 324 000 € pour les déchetteries de Houat et Hoëdic
- 220 000 € pour la déchetterie de Quiberon
- 410 000 € pour la déchetterie de Carnac

Aménagement et Habitat

- 1,52 M€ pour la mise en œuvre du PLH (Actions foncières, Aide au Logement et à l'Hébergement, Aide à la réhabilitation du parc privé, accompagnement aux Communes)
- 60 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage

Transports et Mobilité

- 6,8 M€ pour les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (passerelle, achat de foncier, parkings, bâtiment voyageurs)
- 470 000 € pour les pistes cyclables d'intérêt communautaire (dont Carnac, Plouharnel, La Trinité-sur-Mer)

Sport et Culture

- 143 000 € pour la mise en réseau des médiathèques
- 174 000 € pour les études relatives à la Salle de Gym

Petite Enfance

- 318 000 € pour la construction d'un multi accueil à Erdeven

Solidarités

- 14,7 M€ de fiscalité reversés aux Communes
- 940 000 € de fonds de concours aux Communes

AUTRES SUJETS

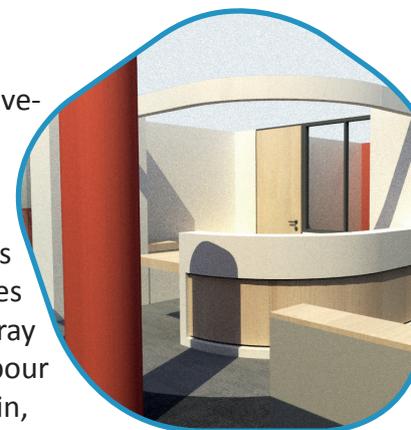
Une pépinière d'entreprises à tarif préférentiel

Afin de permettre aux entrepreneurs de faire naître et faire vivre leurs projets, Auray Quiberon Terre Atlantique propose des solutions concrètes d'hébergement et d'accompagnement des entreprises du territoire. Ainsi, dès juin, la Communauté de Communes complètera son offre d'une pépinière à tarif préférentiel destinée aux jeunes entreprises de moins de 3 ans.

10 bureaux équipés dans un écosystème dédié

La pépinière sera composée de 10 bureaux (de 11 à 20 m²) accessibles 24h/24h, 7 jours sur 7, équipés de 1 à 4 postes de travail, d'une connexion internet très haut débit, d'un photocopieur et d'un accueil physique mutualisé.

Au-delà des moyens matériels, les jeunes entreprises en phase de création ou de développement bénéficieront à la fois de l'accompagnement qualifié de la CCI du Morbihan (dispositif PASS CREATION du Conseil Régional, suivi trimestriel sur-mesure, conception et analyse des indicateurs et tableaux de bord, gestion, finances, fiscalité, marketing, commercialisation, mises en relations avec les réseaux d'entreprises et partenaires...) mais également d'un écosystème privilégié réunissant 14 partenaires et experts économiques présents sur site (service développement économique d'Auray Quiberon Terre Atlantique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, BGE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Fongecif, Bretagne Active, Entreprendre au Féminin, 60 000 rebonds, ECTI, VIPE, Région Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie, PEPS du Pays d'Auray, Initiative Pays d'Auray) ainsi que de la dynamique entrepreneuriale des réseaux d'entreprises (Club d'entreprises du Pays d'Auray, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Morbihan, le Club des créateurs et repreneurs d'entreprises, Femmes de Bretagne...).



Des tarifs préférentiels

Toutes les jeunes entreprises hébergées en pépinière bénéficient, pendant une durée de 3 ans, de l'ensemble des équipements et services, dont l'accompagnement individualisé et les formations collectives. Après cette période, les jeunes entreprises peuvent être hébergées en formule « hôtel d'entreprises » pour une durée de 2 ans, bénéficiant ainsi de la même offre sans l'accompagnement individualisé. Située dans la moyenne des prix pratiqués dans les pépinières du département, la tarification des loyers mensuels votée au Conseil Communautaire est définie selon la superficie des bureaux occupés :

Superficie	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
11 m ²	200€ HT	210€ HT	220 € HT	275 € HT	288 € HT
17 m ²	250€ HT	263 € HT	275 € HT	425 € HT	446 € HT
20 m ²	300€ HT	315 € HT	330 € HT	500€ HT	525 € HT

Un lieu ouvert au monde économique et aux entrepreneurs

Enfin, parce qu'il doit participer à une véritable dynamique économique territoriale, et répondre aux besoins des entreprises et partenaires, ce lieu est équipé d'une salle de conférence modulable d'une capacité d'accueil de 100 personnes pour accueillir des évènements à vocation économique organisés à l'échelle départementale, voire régionale, d'une salle de visio-conférence, et d'un espace de co-working de 50 m².

	Petite salle	Salle conférence (1/3 ou 2/3)	Salle conférence (totalité)	Salle de visio-conférence	Espace de co-working (par personne)
Demi-journée	30 € HT	80 € HT	170 € HT	30 € HT	15 € HT
Journée	50 € HT	150 € HT	300 € HT		
Journée consécutives	40 € HT	130 € HT	280 € HT	30 € HT	15 € HT
Semaine (5 jours consécutifs)					50 € HT

Randonnée pédestre, cyclo et VTT : 5 nouveaux topo guides pour l'été, 1 application pour la rentrée

Pour découvrir le riche patrimoine naturel et bâti de la Communauté de Communes, les habitants et visiteurs d'Auray Quiberon Terre Atlantique bénéficient aujourd'hui de 43 circuits pédestres retenus selon les critères du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de 11 circuits vélo et de 7 circuits labélisés VTT.

Aussi, afin de valoriser la diversité du patrimoine à travers ces idées de balades, la Communauté de Communes souhaite éditer de nouveaux guides de randonnée pour l'été prochain sous la forme de 5 coffrets dont 4 répartis géographiquement (Baie & Golfe, Terres d'Auray, Ria & Dunes Sauvages, Presqu'île & îles) et un spécifique à la pratique du VTT.

La Communauté de Communes souhaite également développer une application dédiée, indispensable au regard des attentes et des usages des randonneurs/visiteurs. Disponible gratuitement pour toute personne disposant d'un téléphone portable, cette application géolocalisée permettra d'accéder à tous les circuits en « pas-à-pas » sans besoin de connexion internet (cartographie off-line, signal GPS seulement). Le guidage très précis (+/- 5 m) donnera lieu à la mise en avant de points d'intérêt patrimoniaux grâce à du contenu multimédia (valorisation du patrimoine naturel et culturel, des commerces et services du territoire).

Afin de financer ces nouveaux outils, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande de subvention au Département du Morbihan (dans le cadre de sa compétence sur le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée) à hauteur de 3521 euros, à la Région Bretagne (dans le cadre du contrat de partenariat avec le Pays d'Auray, pour un tourisme porté par le numérique) à hauteur de 9160 euros, et à l'Europe (dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré du Fonds européen de développement régional 2014-2020) à hauteur de 9160 euros.



Retrouvez l'ensemble des notes de synthèse
sur le *Portail Communautaire* et toutes les délibérations
sur le site de la Communauté de Communes
www.auray-quiberon.fr, rubrique « Conseils et délibérations »